

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 4,07 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie des sociétés

7274739301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Clotilde MICHELLAND, notaire à Saint-Sylvain, en date du 9 décembre 2021.

Dénomination : MC IMMCO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 7, rue des Carrières, 14250 Fontenay-le-Pesnel.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1 000 euros.
Montant des apports en numéraire : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés à l'exception des parts de M. Matthieu CHATEL qui sont librement cessibles.

Gérant : M. Matthieu CHATEL, demeurant 7, rue des Carrières, 14250 Fontenay-le-Pesnel.
La société sera immatriculée au RCS de Caen.

Pour avis,
Le notaire,

7275056301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Clotilde MICHELLAND, notaire à Saint-Sylvain (14190), en date du 13 décembre 2021.

Dénomination : ARVA.
Forme : Société civile.
Siège social : 10, avenue du Six Juin, 14000 Caen.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Montant des apports en numéraire : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés à l'exception des parts de M. Thomas ALOREND qui sont librement cessibles.

Gérant : M. Thomas ALOREND, demeurant 10, avenue du Six Juin, 14000 Caen.
La société sera immatriculée au RCS de Caen.

Le Notaire

Avis administratifs

7275121001 - AA

Commune du MOLAY-LITTRY
Aliénation partielle de deux chemins ruraux communaux au lieu "Le Neufbourg" et C.R dit "Rue des Olseaux"

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté municipal n° 2/2021 en date du 24 novembre 2021, le Maire de la commune du Molay-Littry a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable.

Cette enquête publique sera ouverte du vendredi 14 janvier 2022 à 9h au samedi 29 janvier 2022 à 11h30.

M. Claude MADELAINE a été désigné commissaire enquêteur par arrêté n°1/2021 en date du 23 novembre 2021.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du Molay-Littry du vendredi 14 janvier 2022 9h au samedi 29 janvier 2022 à 11 h 30 aux jours et heures suivantes :

- les samedis matin 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 ;

- du lundi au vendredi entre 9 h 00 et 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête les observations pourront être consignées sur le Registre d'enquête publique déposé en mairie du Molay-Littry ou adressés au commissaire enquêteur :

- par courrier postal : mairie du Molay-Littry, place du Marché, 14330 Le Molay-Littry.

- par voie électronique :
mairie.littry@wanadoo.fr

7275117401 - AA

Communauté de communes SEULLES TERRE ET MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS

Par arrêté du 14 décembre 2021, le président de la communauté de communes Seules Terre et Mer, a défini les modalités d'enquête publique de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Creully-sur-Seules.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté au siège de la communauté de communes de Seules Terre et Mer et en mairie de Creully-sur-Seules jusqu'au 4 février 2022.

L'enquête publique se déroulera du 3 janvier 2022 au 3 février 2022 inclus, au siège de la communauté de communes Seules Terre et Mer et en mairie de Creully-sur-Seules aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet de modification du PLU sera disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune de Creully-sur-Seules : www.creully-sur-seules.fr, sur le site internet de la communauté de communes Seules Terre et Mer : www.seules-terre-mer.fr

M. Yann DRUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

- mercredi 5 janvier de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Creully-sur-Seules ;

- jeudi 13 janvier 2022 de 9 h 00 à 12 h 30 en mairie de Creully-sur-Seules ;

- mercredi 19 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Creully-sur-Seules

- jeudi 20 janvier 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 à la communauté de communes Seules Terre et Mer ;

- samedi 29 janvier 2022 de 9 h 00 à 12 h 30 en mairie de Creully-sur-Seules ;

- jeudi 3 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 30 en mairie de Creully-sur-Seules.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Avec Actulegales.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE, avec le concours de infolegale